



2RF Conseil

3 rue du Courtis Robin
89470 MONETEAU

06 52 61 14 64
rbk@2rfconseil.fr
www.2rfconseil.fr

Siret : 523 602 167 00034
N° Déclaration d'activité : 278 901 63 889

LIVRET D'ACCUEIL VAE

SOMMAIRE

<i>Accueil du bénéficiaire</i>	2
<i>Présentation de l'organisme de formation consultante - Rébecca Robriquet-Boutard</i>	2
<i>Personnes en situation de handicap</i>	2
<i>Les étapes d'un parcours VAE</i>	3
<i>Déroulé d'un parcours VAE</i>	4
<i>Méthodes pédagogiques et moyens</i>	4
<i>Règlement intérieur</i>	5
<i>Données personnelles</i>	6
<i>Confidentialité</i>	6
<i>Neutralité</i>	6
<i>Intégrité</i>	6
<i>lieux de restauration à proximité</i>	6
<i>Plan d'accès</i>	7

ACCUEIL DU BENEFICIAIRE

Madame, Monsieur,

Vous avez témoigné de l'intérêt pour effectuer un accompagnement VAE au sein de 2RF Conseil, sis 3 rue du Courtis Robin 89 470 MONETEAU et nous vous en remercions.

PRESENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

2RF conseil créé en 2020, spécialisé dans l'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et au Bilan de Compétences.

2RF conseil a pour vocation de sécuriser les parcours professionnels et de développer l'employabilité.

2RF conseil travaille au plus près de ses bénéficiaires afin de prendre en compte leurs préoccupations et de les conseiller avec bienveillance, souplesse et professionnalisme quant aux actions à entreprendre.

CONSULTANTE - RÉBECCA ROBRIQUET-BOUTARD

Depuis janv.2024 – Consultante VAE – MJ Consulting

Mai à dec.2023 – Coordinatrice Référente du DAQ à l'AFPA Migennes

Sept.2022-mai.2023 – Référente VAE, professionnalisation de Jury – Chargé de recrutements à l'AFPA Migennes

Oct.2021 – sept.2022 – Formatrice consultante – Association Retravailler sur le dispositif ACTIV'PROJET – Auxerre

Depuis Sept.2021 - Référente socio-professionnelle - Chantier d'insertion AFR du Créanton (Ateliers de Joigny-Migennes-Briennon-Venizy)

Sept.2020-Sept.2022 - Accompagnatrice Méthodologie VAE livret 2 (DAVA - Dijon)

Juin à Sept 2021 - Formatrice référente - Ecole de la 2ème chance - Joigny

2020-2021 - Formatrice vacataire – GRETA - Auxerre

2018-2020 - Conseillère en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) - Maison de l'Emploi - Auxerre

2017-2018 - Formatrice - IFOCOP - Auxerre

2013-2016 - Formatrice - ASFIS – Paris

Formations

2016 : Certification de conseiller en bilan de compétences - Institut REPÈRE – Paris

2009 : Certification de médiateur en entreprise – Institut français de la médiation – Paris

2005 : DUT carrières sociales - option assistance sociale - Paris V René Descartes

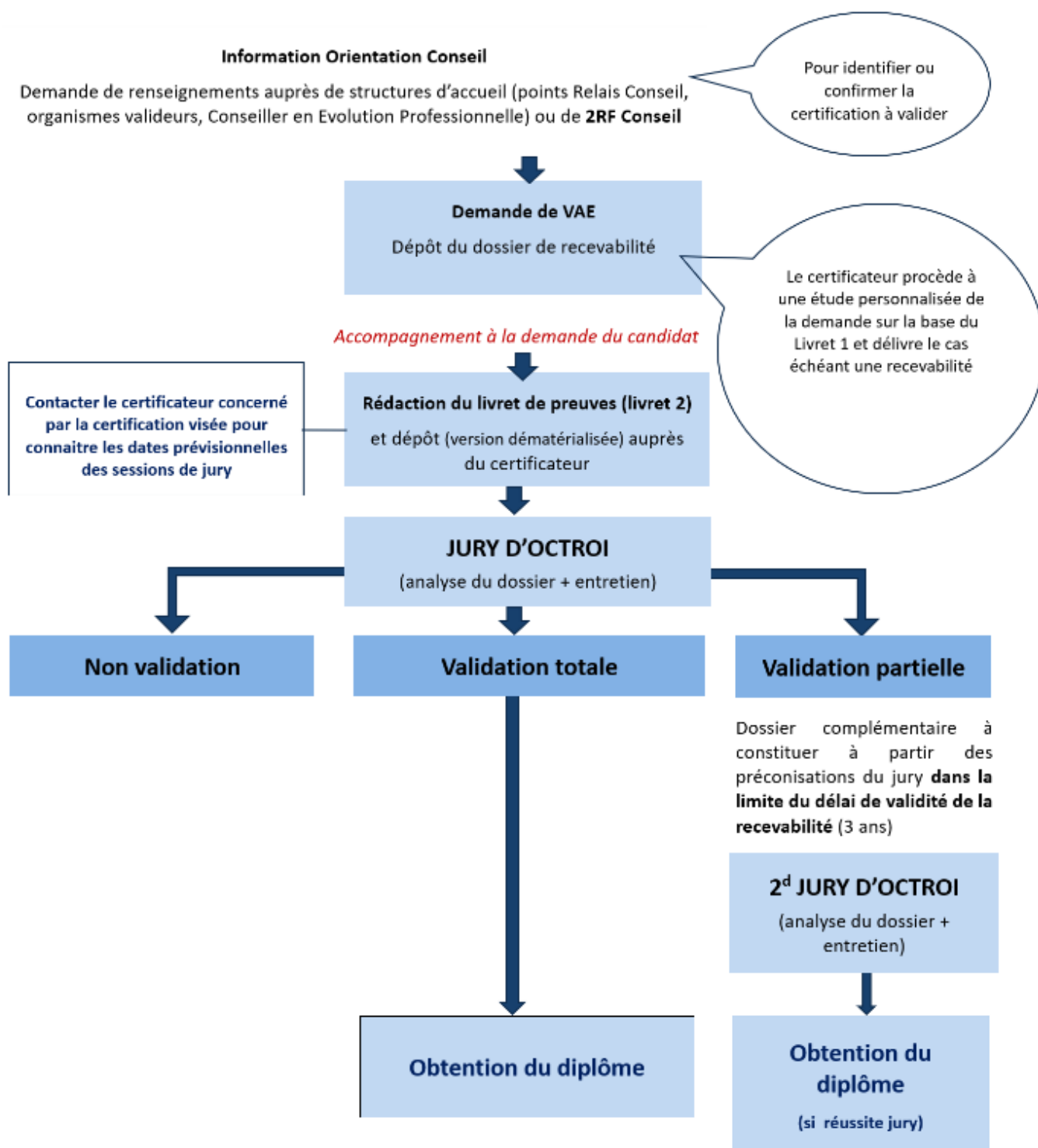
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

2RF Conseil attache une grande importance à l'inclusion. Vous pouvez donc signaler les besoins spécifiques liés à une situation de handicap et aux restrictions médicales y afférentes, afin d'identifier les possibles compensations à mettre en œuvre.

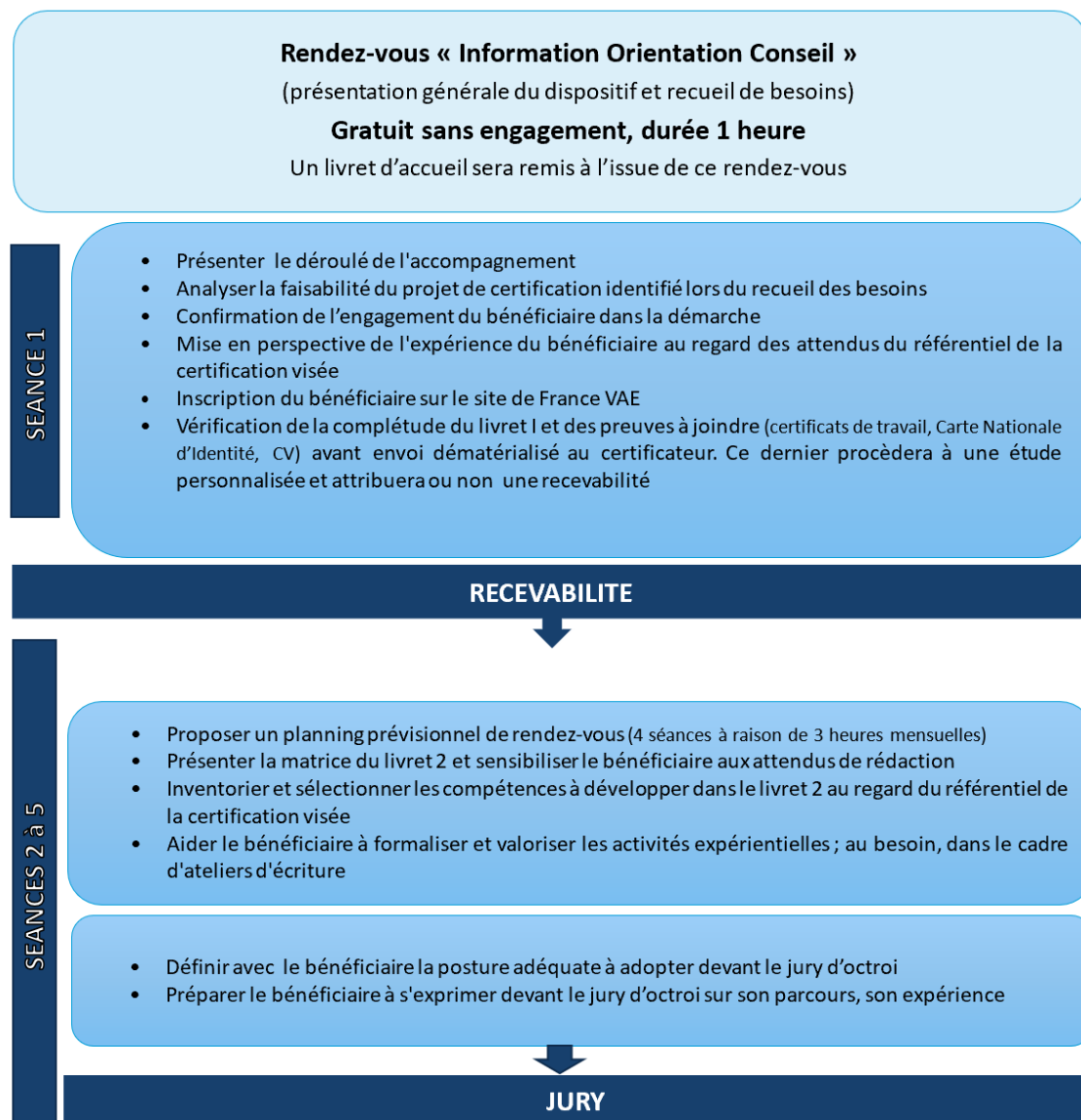
Note : Nos locaux ne disposent pas de l'équipement permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la salle de formation (marches de perron, portes de 80 cm de largeur).

Le cas échéant, nous pourrions vous orienter vers un partenaire local susceptible de vous accompagner.

LES ETAPES D'UN PARCOURS VAE



DEROULE D'UN PARCOURS VAE



Note : Entre 2 séances, des échanges par mail et par téléphone sont possibles.

METHODES PEDAGOGIQUES ET MOYENS

- Entretiens individuels, exploratoires, d'explicitation
- Techniques de questionnement, de reformulation, de relance
- Ateliers d'écriture
- Référentiel de certification
- **Centre de ressources** en libre accès et/ou guidé en fonction de vos besoins.

Certaines ressources pédagogiques nécessaires à la réalisation de l'action de formation sont mises à disposition du bénéficiaire tant matériellement dans nos locaux que virtuellement sur notre site web. Le bénéficiaire aura un accès aux supports et aux documents de référence, ainsi qu'à tout autre matériel

pédagogique pertinent en lien avec la formation suivie, aussi bien lors des séances en présentiel que par un accès à distance. Les détails concernant l'accès aux ressources en ligne seront communiqués au bénéficiaire lors du rendez-vous de contractualisation.



Un PC en libre-service



Une imprimante



Un WIFI invité

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail

Le présent règlement s'applique à tous les bénéficiaires et ce pour la durée de la formation suivie.

Comportement

Article 2 :

Il est demandé à tout bénéficiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité pour le bon déroulement des accompagnements et formations.

Hygiène et sécurité

Article 3 :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 4 :

Au regard de l'actualité liée au Covid-19, il sera tenu compte de toutes les mesures de préservation préconisées par les pouvoirs publics.

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique dès l'accueil
- Nettoyage après chaque utilisateur du bureau et des sièges, porte..
- Aération des locaux régulièrement
- Port du masque (à disposition sur demande)
- Information pour tout cas contact déclaré

Discipline générale

Article 5 :

Il est formellement interdit aux bénéficiaires :

- De fumer dans les locaux
- D'entrer dans les locaux en état d'ivresse
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux
- De quitter un entretien sans motif
- D'emporter un document pédagogique sans autorisation

Sanctions

Article 6 :

Tout agissement considéré comme fautif par l'accompagnateur pourra en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'arrêt de l'accompagnement.

L'accompagnateur informera, de la sanction prise éventuellement l'employeur, et/ou l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation.

Publicité du règlement

Article 7 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque bénéficiaire (avant toute inscription définitive).

DONNEES PERSONNELLES

2RF Conseil ne tient aucun fichier numérique nominatif à des fins commerciales. Les données personnelles ne sont conservées qu'à des fins statistiques, fiscales, sociales et comptables.

Vous exercez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en adressant une demande à « contact@2rfconseil.fr ». Vous pouvez également, pour motif légitime, vous opposer au traitement des données vous concernant.

CONFIDENTIALITE

L'accompagnateur est tenu à une obligation réglementaire de confidentialité et s'engage à ne pas divulguer les informations que le bénéficiaire pourrait être amené à lui communiquer. L'accompagnateur s'engage, par ailleurs, à ne fournir aucun renseignement à un tiers sans l'accord préalable du bénéficiaire, à l'exception du certificateur si besoin explicite.

NEUTRALITE

L'aide apportée par l'accompagnateur est indépendante de toute orientation marchande.

L'accompagnateur ne se substituera pas au bénéficiaire dans la rédaction du livret II.

Aucune évaluation des compétences du bénéficiaire ne sera faite par l'accompagnateur afin de ne pas se substituer au jury d'octroi.

INTEGRITE

L'accompagnateur agira dans le cadre strictement légal et n'encouragera à aucune conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.

LIEUX DE RESTAURATION A PROXIMITE

- **Antalya kebab** : 3 bis Rue d'Auxerre, 89470 Monéteau (230 m)
- **Sunpizza** : 8 Rue de Seignelay, 89470 Monéteau (350 m)
- **La terrasse Gourmande** : 14 Rue d'Auxerre, 89470 Monéteau (350 m)
- **La Grillade** : 2 Rue de Londres (1,7 km)
- **WAFU** : Rue de Londres , 89470 Monéteau (1,8 km)

PLAN D'ACCES

3 rue du Courtis Robin

89 470 MONETEAU

06 52 61 14 64

En voiture :

Parking : OUI (public : 20 places dont 2 pour le handicap)

Coordonnées GPS :

47° 50' 56.454" N et 3° 34' 32.2856" E / Latitude : 47.849015, et longitude : 3.5756349

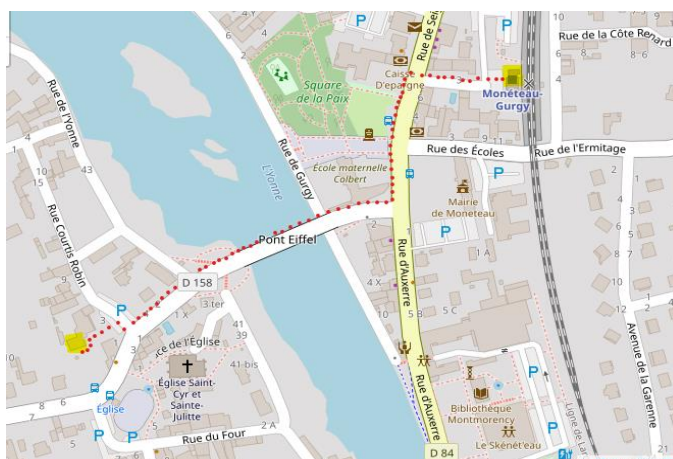
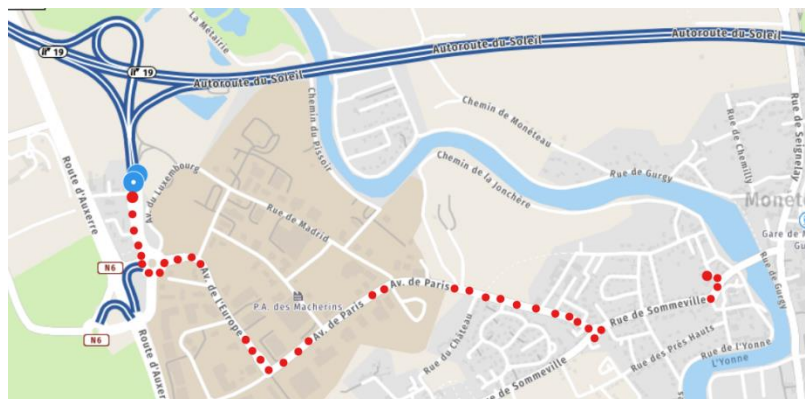
Depuis l'autoroute A6 prendre **la sortie n°19** indiquée « **Monéteau** » en venant de Paris, indiquée « **Migennes / Joigny** » en venant de Lyon (9 mn, 7,2 km) :

- Au rondpoint de « L'Europe », prendre la 3^{ème} sortie sur l'avenue de l'Europe
- Au bout de l'avenue de l'Europe, prendre à gauche sur l'avenue de Paris
- Au bout de l'avenue de Paris, sur le rondpoint, prendre la 2^{ème} sortie (à gauche) sur la rue de Sommeville (D158) et continuer celle-ci jusqu'à la place de l'église (avant le pont), la rue du Courtis Robin se situe de suite sur la gauche.

En train :

Depuis la gare SNCF Gurgy-Monéteau (6 minutes à pied, 500 m) :

- Descendre la rue de la gare jusqu'au bout
- Prendre à gauche dans la rue de Seignelay
- Continuer le long de la place de la mairie jusqu'au croisement de la rue de Sommeville
- Prendre à gauche sur la rue la rue de Sommeville, traverser le pont, puis continuer jusqu'à la rue du Courtis Robin.



Vous êtes arrivé(e) : le n°3 est le portail à droite du salon de coiffure

